



Novembre 2021-09

### Informations municipales :

#### Récompenses aux étudiants :

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les étudiants présents et ayant obtenu un diplôme (CAP- BEP- BAC- BAC PRO- BTS- DUT - Licence - Master...) en fin d'année scolaire (juin 2021) se verront remettre un bon d'achat au titre de récompense et d'encouragement. Il est impératif de vous présenter en Mairie munis d'un justificatif de résultats **avant le 17 Décembre 2021**.

#### Le P'tit Journal 2021 :

Les entreprises installées sur la commune ou les Norvillaises et Norvillais proposant leurs services en se faisant rémunérer par chèque emploi service, ticket Cesu... peuvent se faire connaître en mairie et déposer une carte de visite pour figurer dans la rubrique « commerces et offres de services », avant le **3 décembre 2021 dernier délai**. Les personnes déjà présentes, ayant des modifications à apporter ou bien n'exerçant plus leurs activités sont également concernées.

### Information diverse :

#### CCAS :

Les Membres du CCAS organisent une collecte de jouets, livres et peluches, complets et en bon état, au profit des enfants des familles bénéficiaires du Secours Populaire.

Un point de collecte unique sera organisé sous le préau couvert de l'école le **samedi 4 Décembre 2021 de 9h à 16h**. Renseignements auprès de la mairie au 02 35 39 91 15.

### Informations associatives :

#### Téléthon :

Après une 1<sup>ère</sup> soirée « harengs grillés » réussie, les organisateurs du téléthon vous proposent diverses animations les 3 et 4 Décembre prochain, en particulier une soirée « Spaghetti party » le samedi 4 décembre à 19h30 à la salle des fêtes. Le programme du week-end et le bulletin d'inscription sont joints à ce « Norville infos ».

#### Les Amis de l'école :

Une **vente de chocolats** est organisée par l'association « Les Amis de l'Ecole », en partenariat avec le magasin Réauté Chocolat. Les bons de commandes sont disponibles en mairie ou sur notre site [www.norville.fr](http://www.norville.fr) et devront être réceptionnés à la mairie **au plus tard le 29 novembre 2021 (au plus tard le 19 novembre pour quelques références)**.

Une **vente de sapins de Noël** est également organisée par l'association. Les bons de commandes, également disponibles en mairie ou sur [www.norville.fr](http://www.norville.fr), devront parvenir en mairie **avant le mardi 23 novembre 2021** pour une livraison le mardi 30 novembre.

Les règlements se font soit en espèces, soit par chèque à l'ordre des Amis de l'école.

### **Collecte des ordures ménagères :**

A la demande du service de collecte des ordures ménagères, les riverains des rues de passage du camion sont priés de couper les haies ou les branches d'arbres dépassants sur ces rues. En effet, ces branchages occasionnent le déclenchement des systèmes de sécurité du camion. Véolia demande également d'éviter le stationnement de véhicules en bordure de route pour faciliter le passage du camion, éviter les marches arrière et ne pas l'obliger à rouler sur les accotements.

### **Grippe aviaire :**

Norville est concerné par l'arrêté ministériel du 4 novembre 2021 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Des mesures de prévention ont été rendues obligatoires à savoir :

- Protection des élevages par un filet et réduction des parcours extérieurs
- Interdiction de rassemblement d'oiseaux (concours et expositions)
- Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes
- Interdiction d'utilisation d'appelants

Toute mortalité anormale d'oiseaux d'élevage ou domestiques doit être transmise sans délai à la Direction Départementale de la Protection des Populations (tél : 02.32.81.82.32 / Mail : [ddpp@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddpp@seine-maritime.gouv.fr)).

Retrouvez toutes les informations communales sur  
[www.norville.fr](http://www.norville.fr)